

LA  
**SEMAINE RELIGIEUSE**  
 DE MONTRÉAL

**SOMMAIRE**

I Offices de l'Eglise. Titulaires d'églises paroissiales. — II Prières des Quarante-Heures. — III La *Semaine sociale* de Montréal. — IV La bienheureuse Louise de Marillac. — V La chapelle de la Réparation du Sacré-Coeur: Ses besoins pressants. — VI Courtes réponses à diverses consultations. — VII Liturgie et discipline.

**OFFICES DE L'EGLISE**

Le dimanche 11 juillet<sup>1</sup> .

Dans les églises non consacrées :

Messe du VII dim., **semi-double**; mém. de saint Pie, 3e or. **A** cunctis; préf. de la Trinité. — Aux vêpres du dim., mém. de saint Jean Gualbert et des saints Nabor et Félix.

Dans une église consacrée :

**Messes basses** (exc. celle du curé)

De la **DEDICACE**, **double de 1e cl.**; mém. du dim.; préf. de la Trinité; dernier évangile du dim.

**Messe chantée** (exc. celle du curé)

De la Dédicace, **double de 1e cl.**; mém. du dim.; préf. de la Trinité; dernier évang. du dim. — Aux II vêpres, mém. de saint Jean Gualbert et du dim.

<sup>1</sup> Dans les églises consacrées on allume, le jour de la solennité de la Dédicace (le 11), douze cierges, fixés aux murailles, à l'endroit où l'évêque, dans la cérémonie de la consécration, a fait les onctions avec le saint chrême.

Ces cierges ne sont pas allumés dans les églises qui ne sont pas consacrées mais seulement bénites.

Depuis 1915, la fête de la Dédicace a lieu, en cette province de Montréal, le 8 juillet, mais seulement dans les églises consacrées. On fera de plus, en un autre jour, dans toutes les églises, la fête de la Dédicace de l'église cathédrale, si elle est consacrée. — La solennité de la Dédicace est libre le 2e dim. de juillet, mais seulement dans les églises consacrées; elle n'a qu'une mémoire à la messe chantée (ne pouvant être remise à un autre dimanche), lorsqu'on fait, en ce dimanche, la solennité des saints Pierre et Paul, ou du titulaire. Les messes basses (exc. celle du curé), peuvent aussi être de la Dédicace.

## TITULAIRES D'ÉGLISES PAROISSIALES

Le dimanche 18 juillet

*La fête du saint Rédempteur ne se fait plus dans les églises titulaires, le 23 octobre, mais le 15 juillet.*

### Province ecclésiastique de Montréal

Dans le diocèse de Montréal on anticipe au 18 juillet, la solennité des titulaires qui tombent du 19 au 24, à cause de la fête de saint Jacques qui s'y fait de le cl.

**Diocèse de Montréal.** — Du 15 juillet, saint Henri et saint Rédempteur (Montréal); du 16, Notre-Dame du Carmel (Montreal et Lacolle); du 19, saint Vincent de Paul (Montréal et île Jésus), et saint Arsène; du 20, sainte Marguerite (lac Masson); du 22, sainte Madeleine; du 24, saint François Solano.

**Diocèse de Sherbrooke.** — Du 15 juillet, saint Henri (East-Hereford); du 18, saint Camille (Saint-Camille et Cookshire).

**Diocèse de Valleyfield.** — Du 15 juillet, saint Rédempteur.

**Diocèse de Joliette.** — Du 15 juillet, saint Henri (Mascouche); du 17, saint Alexis.

### Province ecclésiastique d'Ottawa

**Diocèse d'Ottawa.** — Du 14 juillet, saint Bonaventure (Britannia); du 15, saint Rédempteur (Hull); du 18, saint Camille (Farrelton).

**Diocèse de Pembroke.** — Du 15 juillet, saint Henri (Grand-Désert); du 16, Notre-Dame du Carmel (la Passe).

**Diocèse de Mont-Laurier.** — Du 16 juillet, Notre-Dame du Mont-Carmel (Duhamel).

**Diocèse de Haileybury.** — Du 16 juillet, Notre-Dame du Carmel (Guigues); du 18, saint Eugène (Guigues).

### Province ecclésiastique de Québec

**Diocèse des Trois-Rivières.** — Du 16 juillet, Notre-Dame du Mont-Carmel (Valmont); du 17, saint Alexis (des Monts).

**Diocèse de Nicolet.** — Du 14 juillet, saint Bonaventure; du 18, saint Frédéric (Drummondville). J. S.

### PRIÈRES DES QUARANTE-HEURES

Lundi 12 juillet — Saint-Bernard (Lacolle).  
 Mercredi 14 " — Sainte-Julie.  
 Vendredi 16 " — Bon-Pasteur (Laval-des-Rapides).  
 Dimanche 18 " — Oka.

---

LA " SEMAINE SOCIALE "   
 DE MONTREAL

---

**E**N annonçant, dans notre livraison du 10 mai, la *Semaine sociale*, qui devait avoir lieu à Montréal, du 21 au 25 juin, nous nous promettions de vivre une grande et belle semaine. Sans être aucunement prophète, nous ne pouvions guère prédire plus juste. L'avant-dernière semaine de juin 1920 restera pour Montréal — comme naguère la grande semaine eucharistique de septembre 1910 — une semaine inoubliable.

Pendant cinq jours pleins — et Dieu sait s'ils furent remplis et chargés! — les *semainiers*, formant un groupe d'élite de quelques centaines de prêtres et de laïques venus d'un peu partout, se sont tenus assidûment au pied de la chaire de la salle Saint-Sulpice.

Nous ne saurions ici, le cadre nous faisant défaut, rendre justice aux distingués et savants " professeurs ", théologiens, sociologues ou économistes, qui ont tour à tour commenté l'ényclique *Rerum novarum*, et recherché, à la lumière de ce document magistral, la solution ou les solutions à apporter aux graves problèmes sociaux qui font le tourment de notre époque. Nous essaierons peut-être de le faire dans une prochaine livraison de la *Revue canadienne*.

Sous prétexte d'examen de conscience national à proposer, c'est devenu un peu la mode, en ces dernières années, au jour de la Saint-Jean-Baptiste, de nous charger de tous les péchés d'Israël et de nous accabler sous la verge ou l'ironie des reproches les plus durs à entendre! " Nous ne sommes pas assez énergiques, nous dit-on, nous sommes trop veules, nous aimons trop l'argent et le luxe, nous désertons la terre... " Bref, comme peuple, nous baissons! L'on réagit ainsi contre la ma-

nière, par trop ronflante et ranronnante, de célébrer nos Saint-Jean-Baptiste d'il y a trente ans, alors que nos orateurs n'avaient pas assez d'épithètes—notre vocabulaire n'a jamais été bien riche—pour chanter les gloires de notre passé et les promesses de notre avenir. On n'a pas eu tort de réagir, nous le concédons volontiers. Mais, nous pardonnera-t-on de dire franchement qu'il nous semble bien que l'on est en train de passer d'un excès à l'excès contraire ?

Eh! sans doute, de graves problèmes se posent devant nous. Tous nos hommes publics n'ont pas la même crânerie. Nous ne sommes pas parfaits, nous avons nos faiblesses, c'est entendu. Mais les conférenciers de la *Semaine sociale* ont établi superbement, à ce qu'il nous paraît, même ceux qui nous ont fait les reproches les plus cuisants, que nous avons encore des hommes qui savent parler et veulent agir. Quand, nous le demandons sincèrement, quand a-t-on entendu, au cours de nos deux siècles d'histoire, des hommes d'Eglise et des hommes d'Etat discourir plus noblement et plus dignement que ne l'ont fait, par exemple, durant cette semaine, Mgr Paquet et Mgr Lapointe, M. Thomas Chapais et M. Antonio Perrault, M. l'abbé Curotte et M. l'abbé Perrier ? Les *Semaines sociales* de France, dont nous avons lu tous les comptes rendus, ont été toujours très solides et très brillantes. Est-ce le chauvinisme — méchant travers! — qui nous hante? En tout cas, nous n'avons jamais été plus sincère qu'en affirmant que notre *Semaine sociale* de Montréal, la première du genre au Canada, n'a rien à envier aux *Semaines sociales* d'Europe, ni pour la sûreté de la doctrine, ni pour l'élan et l'éloquence de son exposé.

Mgr l'archevêque, à qui sa santé s'affermissant de mieux en mieux — que Dieu en soit loué! — a permis d'assister et de prendre part à la plupart des exercices de cette semaine si

chargée, s'est déclaré enchanté de tout ce qu'il a vu et entendu. Dans sa dernière allocution, à la suite de la conférence de M. Perrault, le vendredi soir, Sa Grandeur a eu le mot de la situation, quand elle s'est écrié : " Eh ! bien, non, ce ne sera pas tout. Ces discours et conférences auront une suite. La *Semaine sociale*, comme le *Congrès eucharistique*, aura sa répercussion... "

Qu'on nous permette d'offrir nos très vives félicitations aux organisateurs de la *Semaine sociale* et à tous ceux qui lui ont prêté leur concours.

Nous le répétons, ils ont prouvé par le fait que nous ne baissons pas tant que quelques-uns d'entre nous veulent bien le dire. Sous la conduite de tels guides, en nous appuyant, avec eux et comme eux, sur l'Eglise, nous pouvons, d'une façon générale, relever la tête et compter sur l'avenir.

L'abbé ELIE-J. AUCLAIR.

---

## LA BIENHEUREUSE LOUISE DE MARILLAC

---

Une âme qui s'était abaissée et que l'Eglise élève

---

**L**LE s'était abaissée, oui ! Elle disait pendant qu'elle était sur terre : " Je ne suis rien, mon " père " est tout. " De fait, son " père ", *monsieur Vincent* (saint Vincent de Paul), c'est là un nom qui en dit plus à lui tout seul que tous les commentaires de tous les panégyriques. Le comte de Broglie a pu écrire un jour : " Le louer c'est affaiblir l'impression qu'il produit. " Mais elle, la violette toujours cachée, voici qu'après des siècles, l'Eglise, qui est coutumière de ce geste—comme son divin maître a exalté les humbles — s'apprête à l'élever. Elle la proclame bienheu-

reuse. Dans quelque temps, nous l'espérons, elle l'auréolera du nimbe qui fait les saintes. Nous pourrons l'invoquer. Nous l'invoquons déjà. Bienheureuse Louise de Marillac, priez pour nous !

La bienheureuse Louise de Marillac naquit à Paris, le 12 août 1591. Elle appartenait à l'illustre famille de Marillac, originaire d'Auvergne. Elle avait deux oncles, dont l'un était garde des sceaux et l'autre maréchal de France, tous deux, d'ailleurs, voués à de retentissantes disgrâces et qui moururent, celui-ci sur l'échafaud, celui-là en prison. Elle put ainsi, du même coup d'oeil, voir, dans sa propre demeure, et les grandeurs du monde et leur inconstance. Le poète disait, parlant de la gloire humaine : " Et comme elle a l'éclat du verre, elle en a la fragilité. " Elle vit bien que c'était vrai. Alors tout de suite elle se tourna vers Dieu. Nous lisons, dans le premier ouvrage écrit sur sa vie, des phrases comme celles-ci : " Elle fit, par sa piété, le charme des religieuses dominicaines, ses maîtresses " ; " la lecture des livres sérieux devint la plus ordinaire et la plus douce de ses occupations " ; " elle était habile en tout et même en peinture ; on voit encore aujourd'hui quelques tableaux de piété peints de sa main ; elle n'eût pas été capable de travailler à d'autres ". Avec cela, la plus aimante des enfants. Tellement que son père — le bon Dieu avait repris de très bonne heure sa mère — déclarait par testament " qu'elle avait fait sa plus grande consolation dans le monde et qu'il croyait qu'elle lui avait été donnée pour son repos d'esprit dans les afflictions de la vie ". Tous ses goûts la portaient vers la vie religieuse. Elle eut voulu entrer chez " les révérendes mères capucines " de Paris. Mais son directeur, " qui était du même institut ", l'en détourna. Il lui dit : " Je crois que Dieu a d'autres vues sur vous. " C'était vrai. Elle se laissa faire. Plus tard, elle avouait : " J'ai été conduite par des voies merveilleuses. "

Son père mourut alors qu'elle avait à peine vingt-deux ans. Unique héritière d'une maison considérable, peu faite aux discussions temporelles, pour gérer sa fortune elle avait besoin d'un aide. Le ciel — son biographe nous dit : il voulait faire de Louise un modèle pour tous les états — le ciel lui donna pour époux Antoine Legras,<sup>1</sup> né à Montferrand, secrétaire des commandements de Marie de Médicis, dont la famille, connue par l'amour des malheureux, avait fondé un hôpital dans la ville du Puy. Mariée — on l'a dit et on n'a pas exagéré les choses, — “ de tous les biens qu'une personne peut faire en cet état, il n'en est pas un seul qu'elle ait négligé et pas un qu'elle n'ait fait avec la plus grande édification ”. “ Non seulement—nous citons toujours—elle rendit à Dieu tous les devoirs que prescrit l'Évangile, et aux pauvres tous les bons offices de la plus active charité, mais elle satisfit parfaitement à ce qu'elle devait à son époux et à sa famille. Dieu bénit son mariage par la naissance d'un fils, qu'elle éleva avec un soin particulier. ” Donnons en outre ce détail qui montrera combien elle était maîtresse de maison attentive, sachant se faire “ toute à tous ”, à ses domestiques, comme aux autres, et les édifiant : “ Il y en eut deux qui furent si touchés de ses vertus qu'ils résolurent de quitter le monde. L'un entra dans l'ordre des Minimes, et l'autre dans la congrégation de Saint-Maur, dont la nouvelle réforme édifiait l'Eglise et rappelait l'heureuse mémoire des vertus de ses premiers instituteurs. ”

Douze ans passèrent. M. Legras quitta cette terre après une longue maladie supportée saintement. Quand on est

---

<sup>1</sup> D'où le nom sous lequel elle est encore connue : mademoiselle Legras. On sait qu'à cette époque les appellations de madame et de mademoiselle n'avaient pas le sens déterminé que l'usage leur donne aujourd'hui. Mademoiselle était le nom donné aux femmes dont le mari n'était pas noble.

l'époux d'une sainte, tout naturellement on devient saint soi-même. Sa veuve se donna tout à Dieu. Elle dit: " N'est-il pas bien raisonnable que je sois toute à lui, après avoir été tant de temps au monde? " Dès lors, ce furent des " retraites " fructueuses. — " Je suis console, lui écrivait l'évêque de Belley, que les exercices du recueillement et les retraites vous soient si utiles et si savoureux "; des communions fréquentes; des visites assidues aux pauvres et aux malades, même aux plus rebutants, aux lépreux et aux pestiférés, tant et si bien que l'attention de saint Vincent de Paul, " l'homme le plus charitable qui fût en ce temps dans le royaume ", se trouva excitée. Ils se virent, Ils se comprirent. Le saint dit à la bienheureuse — dès lors sa dirigée fidèle: " Ne craignez rien. Le maître veut se servir de vous pour quelque chose qui regarde sa gloire, et j'estime qu'il vous conservera pour cela. " " Pour quelque chose qui regarde sa gloire! " C'était les Filles de la Charité, maintenant si populaires! Mais les oeuvres de Dieu se font lentement. *Monsieur Vincent*, d'ailleurs, n'était jamais pressé — d'aucuns l'appelaient *monsieur Lambin*. — Il disait: " Laissons agir le Très-Haut, lequel fait les choses quand on y pense le moins ", ou bien encore: " Gardons-nous d'enjamber sur la conduite de la Providence. " Donc, on attendit, prêts toutefois à suivre " à pas de géants ", dès que cette Providence aurait ouvert les voies. Elle les ouvrit.

Saint Vincent de Paul avait établi, dans tous les lieux où lui ou ses religieux passaient, des " confréries de charité ", pieuses associations de femmes chrétiennes qui se dévouaient pour visiter et soigner les malades des paroisses. Il fallait entretenir leur zèle, parfois le ressusciter. Louise de Marillac fut chargée de cette mission et s'en acquitta à merveille. Son biographe nous dit: " C'était un astre dans un mouvement perpétuel qui, chaque jour, répandait ses lumières et ses



influences." Et celui qui l'avait envoyée — son témoignage est précieux tant lui-même était actif : " Elle avait plus besoin de bride que d'éperon." Elle visita ainsi tous les environs de Paris et de nombreuses communes des diocèses voisins, reçue ici avec enthousiasme, là... le contraire. Mais peu lui importait, pourvu qu'elle fit le bien. Elle le faisait " composant son miel de tout, aussi bien de la rosée qui tombe sur l'absinthe que de celle qui tombe sur la rose ". Un jour, qu'elle avait été chassée d'une hôtellerie, elle se montrait ravie; elle disait : " Au sortir de cette chère maison "... Cependant, des filles dévouées commencèrent à s'offrir qui, par amour de Dieu, voulaient se consacrer entièrement au soin des malades... d'abord quelques-unes, puis un grand nombre. Saint Vincent de Paul les mit sous la conduite de sa " dirigée " laquelle n'était jamais lasse de bien faire. " Elles logèrent en sa maison et vécurent en commun." Signalons la date, c'était le 29 novembre 1639. Une grande oeuvre venait de naître.

Nous ne dirons pas ses développements. " Depuis ce jour, Louise a vu sa compagnie se multiplier de plus en plus, et la Providence a augmenté le nombre de ses enfants à mesure qu'elle lui a présenté de nouvelles occasions de les employer. Elle en a donné aux prisons de Paris. Elle les a répandues dans les paroisses et dans les hôpitaux de cette immense capitale. On lui en a demandé pour les paroisses des maisons royales. Elle en a envoyé dans les campagnes et dans les villes de province, et même jusque dans les royaumes étrangers. Quand elle mourut, elle avait soixante-sept maisons organisées. Elle en a maintenant plus de trois mille. Nous n'insisterons pas non plus sur la manière dont elle forma et instruisit ses compagnes de la première heure. " Elle avait une douceur et une affabilité qui leur gagnaient le coeur. Elle était à elles toutes et à chacune d'elles, à tous les moments du jour. Elle leur

donnait une pleine liberté de lui parler, sans faire jamais paraître, par la plus légère émotion, qq'elle en fût importunée, quoiqu'il fallût quitter ses prières ou ses autres emplois. Lorsque plusieurs filles lui venaient parler en même temps de différentes affaires, elle leur répondait avec une tranquillité d'esprit toujours égale, sans jamais leur rien dire pour les presser de finir ou même d'abrèger, quoiqu'elle en fût quelquefois incommodée. " Toutes s'en retournaient toujours satisfaites, et chacune d'elles se fût crue la plus chérie, si elles n'avaient su qu'en qualité de mère commune du troupeau elle aimait également toutes les brebis dont il était composé. " Mais après Notre-Seigneur — c'est pour lui qu'elle faisait tout—et ses filles, son grand amour, c'était les pauvres! Comme elle les chérissait! Sous quelque forme qu'ils lui apparaissent, enfants abandonnés, malades, soldats blessés, mendiants, prisonniers, galériens, tous étaient ses " maîtres " et ses " seigneurs ". Elle voulait qu'à tous on portât respect, que tous fussent chez elle les premiers servis: " On leur destinera le premier morceau de pain que l'on coupera pour le déjeuner et le premier potage que l'on servira pour le dîner. " Elle les recevait elle-même et ne dédaignait pas de leur laver les pieds. Quand elle mourut, " meurtrière d'elle-même ", disait saint Vincent de Paul, lequel d'ailleurs ajoutait " il y a vingt ans déjà qu'elle ne vivait plus que par miracle ", ce fut, dans les hôpitaux, dans les prisons, dans les mansardes, " partout où demeurait la misère " un cri immense: " La mère est partie! " Dans la bourgeoisie aussi, dans la haute société, même à la cour, on la pleura. Elle avait fait l'union des classes... dans la parfaite charité.

Et maintenant? Nous écrivons aux jours qui suivent le 1er mai. Les passions sont déchaînées. Des malfaiteurs publics s'excitent, profitant des malheurs que la guerre a causés, à semer la haine parmi les hommes. O bienheureuse Louise de

Marillac, vous avez vu pire que maintenant, après des épidémies terribles, après les horreurs de deux guerres, guerre étrangère et guerre civile. Votre bonté a contribué à tout calmer. Multipliez-la au milieu de nous, avec cette paix inaltérable dont vous jouissiez. La vertu ne manque pas aujourd'hui, sur notre terre, non. Mais peut-être un peu, parfois, la "manière", celle que vous aviez et que vos filles ont gardée :

Quand on a le sourire aux yeux  
A la lèvre un mot gracieux  
La vertu même en est plus belle !

*La Croix de Paris.*

---

## LA CHAPELLE DE LA REPARATION DU SACRE-CŒUR

---

### SES BESOINS PRESSANTS

---

**R**E dimanche, 13 juin, à la chapelle de la Réparation du Sacré-Coeur, à la Pointe-aux-Trembles, avait lieu l'ouverture des pèlerinages pour cette saison d'été.

Environ 7,000 hommes, tous membres des différentes ligues du Sacré-Coeur de la ville de Montréal, s'étaient rendus à l'appel du dévoué chapelain préposé à la garde de ce sanctuaire. Il y eut sermon, bénédiction et procession du Saint-Sacrement, sous la présidence de Mgr l'archevêque de Montréal. Les personnes qui furent témoins de cette pieuse cérémonie en ont rapporté une vive impression.

A cette occasion, que nos lecteurs nous permettent aujourd'hui de leur parler des besoins pressants du sanctuaire de la Réparation.

Ce sanctuaire a été fondé, il y a une vingtaine d'années, par Mlle de la Rousselière, pieuse femme naguère venue de France

avec la famille Brisset des Nos, et qui est aujourd'hui carmélite dans un monastère français. A l'origine, il n'y avait qu'une toute petite chapelle située, à la Pointe-aux-Trembles, à l'extrémité d'une ferme que possédait la famille Brisset des Nos. Les pèlerins étaient peu nombreux. Le pèlerinage n'était connu que de quelques intimes. La première chapelle, incendiée il y a dix ans, a été remplacée par une fort belle église en pierre.

Grâce au zèle des Pères du Saint-Sacrement, ce lieu de pèlerinage s'est enrichi, par la suite, de différents monuments : stations du chemin de la croix en plein air, reproduction du tombeau de Notre-Seigneur tel qu'on le voit dans le temple de Jérusalem, reproduction de la grotte de Lourdes, fac-simile de la *scala sancta*, sanctuaire tant vénéré à Rome, et d'autres encore.

Les dépenses occasionnées par ces différentes constructions ont dépassé cent mille dollars, et pourtant il y a encore plusieurs choses à faire. L'intérieur de l'église n'est pas terminé. Les autels, les confessionnaux, les bancs sont temporaires. La résidence des prêtres est loin d'avoir le confort voulu. Le terrain aurait besoin d'être nettoyé et embelli. Il faudrait des abris pour les pèlerins. Une soixantaine de mille dollars seraient nécessaires pour mettre le tout dans un état convenable.

Est-il possible d'espérer ce montant de la générosité des fidèles qui sont dévoués au Sacré-Coeur? Il nous semble que ce serait faire injure à leur foi que de soutenir la négative. Déjà, une personne pieuse, voulant reconnaître les faveurs qu'elle a reçues du Sacré-Coeur, a déposé en lieu sûr quelques six mille dollars pour mener à bonne fin l'entreprise. Il est à espérer qu'elle aura des imitateurs.

Le diocèse de Montréal, qui a été mis sous le patronage du Sacré-Coeur dès le commencement de l'épiscopat de Mgr l'ar-

chevêque, se doit de compléter cette oeuvre. Pourquoi les pèlerins qui vont à ce sanctuaire ne verseraient-ils pas, chacun, au moins l'aumône de vingt-cinq sous? On voit ce que cela rapporterait, à la fin d'une année, lorsque le nombre des pieux visiteurs se chiffre à environ 50,000.

Nous recommandons à MM. les curés de donner, au prône des messes paroissiales du dimanche, quelques bons conseils en ce sens. Nous nous permettons de leur faire remarquer qu'une organisation paroissiale des pèlerinages serait fort à désirer. Le nombre de pèlerins, pour chaque pèlerinage, ne devrait pas dépasser trois cents à raison du manque d'accommodation de la compagnie des tramways. Les paroisses populeuses pourraient en faire plusieurs après entente avec MM. les chapelains de la chapelle. L'un, par exemple, se composerait des jeunes filles de la congrégation de Marie, l'autre des jeunes gens de la ligue du Sacré-Coeur, un troisième des dames de Sainte-Anne. Les tertiaires de saint François pourraient aussi avoir leur tour. Ces pèlerinages seraient fait sur semaine, car le dimanche est réservé aux pèlerins isolés. Ainsi, grâce à un peu d'organisation, au cours de l'été, nous verrions des milliers de fidèles venir prier et adorer le Sacré-Coeur. Quelle source abondante de bénédictions en jaillirait pour ce diocèse et pour toutes nos familles!

Le pape Benoît XV vient de mettre sur les autels le corps de la bienheureuse Marguerite-Marie Alacoque. C'est la sainte que Dieu a choisie pour propager la dévotion au Sacré-Coeur. Des fêtes magnifiques ont eu lieu à Paray-le-Monial pour célébrer cet événement. La grande fête que nous pourrions entrevoir, nous-mêmes, serait, après la restauration du sanctuaire de la Pointe-aux-Trembles, sa consécration solennelle, présidée par Mgr l'archevêque, et à laquelle assisteraient vingt mille personnes venues de tous les points du diocèse, pour témoigner de leur dévotion envers le coeur de Jésus.

L.-E. C.

## COURTES REPONSES A DIVERSES CONSULTATIONS

### ORDRE POUR ALLUMER ET ETEINDRE LES CIERGES DE L'AUTEL

Il me semble qu'on doit commencer à allumer les cierges de l'autel par le côté de l'épître. Cependant j'ai observé dans plusieurs églises que le bedeau ou les servants commencent par celui de l'évangile. Suis-je dans l'erreur ?

Au contraire, vous avez raison. La Congrégation des Rites, à la demande des Ermites Camaldules, qui ont soumis une vingtaine de doutes avant de rééditer leur cérémonial, a répondu, le 1 février 1907, au doute IX, qu'il fallait commencer par ceux du côté de l'épître et allumer d'abord celui qui est le plus rapproché de la croix, puis celui du milieu, enfin le dernier. On suit le même ordre pour le côté de l'évangile.

Mais pour les éteindre, d'après la même décision, on doit suivre l'ordre inverse. On commence d'abord par le côté de l'évangile, éteignant en premier lieu celui qui est le plus éloigné de la croix, puis le suivant, enfin le plus rapproché de la croix. On suit le même ordre de l'autre côté.

On trouvera cet enseignement dans la 10<sup>e</sup> édition du *Céré-*

<sup>1</sup> Il ne faut pas conclure de ce détail qu'il est indifférent de disposer les six cierges de règle d'une manière à former un triangle ou une ligne descendante et de biais. Ces six cierges doivent, d'après la rubrique du Cérémonial des évêques, être placés en ligne droite avec la croix qui doit les dominer tous. — L'occasion est favorable pour rappeler aux sacristains, et à ceux qui sont chargés de les diriger, quelques détails que les uns et les autres oublient trop facilement. 1o Ils ne devraient jamais allumer ou éteindre les cierges de l'autel avec leurs habits ordinaires, mais revêtus de la soutane ou de leur costume d'employés de l'église. 2o Ils doivent faire la genuflexion au haut en y arrivant, puis en traversant d'un côté à l'autre, enfin avant de descendre. 3o Ils doivent éviter d'appuyer les mains sur l'autel, en faisant ces genuflexions. 4o En marchant avec leur mèche allumée, ils doivent en tenir l'extrémité relevée (et non horizontale), et de plus toujours tournée en arrière d'eux, pour que l'air l'enflamme moins et ne fasse couler la cire (par suite, ils la

monial de Le Vavas seur (1910), et la décision elle-même dans *l'Ami du Clergé*, vol. XXIX (1907), p. 472.

Lorsque, à raison de la solennité ou de l'exposition du saint Sacrement, un plus grand nombre de cierges sont disposés sur les divers gradins, on commence par ceux des gradins plus élevés pour allumer, et l'on finit par ceux des gradins inférieurs<sup>1</sup>; on éteint d'abord ceux qui sont placés plus bas, pour éteindre en dernier lieu les cierges les plus élevés.

J. S.

## LITURGIE ET DISCIPLINE

(De la *Semaine religieuse* de Québec)

### NOUVELLES PRÉFACES DE SAINT JOSEPH ET DES DÉFUNTS

**F**ESTON actuellement obligé de dire ces deux nouvelles préfaces ? Citons d'abord, les prescriptions de la Congrégation des Rites, insérées après chacune des deux préfaces. A la suite de la préface de saint Joseph, nous lisons : " S. D. N. Benedictus Papa XV, ex S. Rituum C. consulto, pro sua quoque pietate erga S. Joseph, B. Mariae V. sponsum et Catholicæ Ecclesiæ patronum, suprascriptam præfationem propriam, in missis de eodem S. Joseph ubique locorum in posterum adhibendam approbavit, atque in futuris mis-

tiement en arrière d'eux lorsqu'ils montent à l'autel, puis vers leur gauche lorsqu'ils ont allumé les cierges du côté de l'épître, enfin vers leur droite pour passer du côté de l'évangile et allumer les cierges de ce côté). 50 Ils doivent l'éteindre lorsqu'ils ont fini (avant de retourner à la sacristie). 60 Ils doivent éviter en éteignant les cierges d'en écraser la mèche avec l'éteignoir, mais se contenter de le tenir quelques instants immobile au-dessus de la flamme. 70 Il serait préférable d'allumer les cierges des acolytes à la sacristie avant d'aller à l'autel (ce qui empêchera d'enflammer son allumette dans le sanctuaire, près de l'autel). 80 Dans le temps pascal, il vaut mieux, pour prévenir l'oubli, allumer et éteindre le siège pascal avant ceux de l'autel, en arrivant à l'autel.

salis romani editionibus rite inserendam jussit. ” (9 Aprilis 1919). La préface des morts est suivie d’une disposition semblable: “ S. D. N. Benedictus Papa XV, ex S. Rituum C. consulto, suprascriptam præfationem propriam, in missis defunctorum ubique locorum in posterum recitandam approbavit atque in futuris missalis romani editionibus inserendam jussit. ” (9 Aprilis 1919).

Or, d’après le nouveau droit, les lois promulguées dans les *Acta Apostolicæ Sedis* deviennent obligatoires trois mois après leur insertion dans le journal du Saint-Siège. Les deux préfaces ont paru le 1er mai. Donc à partir du 1er août 1919 tout prêtre doit les dire.

Un doute, motivant une restriction, pour la préface des morts, et par analogie pour la préface de saint Joseph, est provoqué par un paragraphe des rubriques inséré au missel des morts (p. VIII). “ In qualibet missa dicitur semper ejus præfatio propria, si habeatur! ” Si donc on ne l’a pas encore, ou bien si le diocèse jouit du privilège de réciter l’ancienne préface, on pourra attendre le jour où on sera en possession du nouveau missel renfermant les récentes préfaces. Ajoutons, pour être complet, qu’il est facile de se procurer chez les libraires les textes approuvés le 9 avril 1919, et par suite, d’obéir aux décrets de la Congrégation des Rites. (*Nouvelle Revue Théologique*, avril 1920, page 227.)

On trouve, au Canada, des missels des défunts qui contiennent, en appendice, une préface des morts qui ressemble beaucoup à la nouvelle préface approuvée par Sa Sainteté Benoît XV, le 9 avril 1919, n’en différant que par quelques mots. Cette préface, approuvée pour certains diocèses de France, ne l’est pas pour le nôtre. On ne peut pas par conséquent s’en servir ici.